



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1311
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 54 oui et 11 abstentions

Article unique. – d'approuver le plan localisé de quartier N° 30 117-275.

La Secrétaire:

Sophie Courvoisier

Certifié conforme:

Le Président:

Eric Bertinat